



Réseaux agro-environnementaux (RAE) - Stades avant-projet (AP) et projet (P)

Rapports à fournir à l'administration

Information: les données du tableau sont présentées selon le calendrier annuel

STADE	DATE DU RENDU :	DOCUMENTS A FOURNIR	CONTENU DU DOCUMENT	DOCUMENT A TRANSMETTRE A LA :
AP + P	30 avril	Tableau synthétisant les structures prévues par affectation (<u>estimation grossière</u>) qui seront intégrées au RAE l'année suivante, ceci pour permettre l'établissement des différents budgets	<ul style="list-style-type: none"> - Surfaces en ares + nbre d'arbres isolés et fruitiers HT prévus (<u>estimation grossière</u>); - Indiquer les particularités cantonales (mise en place de prairies fleuries, haies basses, etc...); - Montant des contributions prévues pour les structures cantonales; - Montant des contributions RAE prévues. 	DGAN / agriculture
P	30 juin (en 6 ^{ème} année pour RAE avant 2014 et en 8 ^{ème} année pour RAE dès 2014)	<p>Rapport final avec</p> <p>Tableau présentant toutes les SPB dans le RAE concerné (intégrant aussi celles des exploitants ne participant pas au réseau) de manière à pouvoir examiner les exigences demandées par la Confédération en termes quantitatifs</p> <p>Se référer à la liste de contrôle pour une auto-évaluation.</p> <p>Demande de reconduction (avec rapport simplifié ou non + nouvelle visite de terrain)</p>	<p>Pour le rapport final, se référer aux exigences demandées en la matière avec:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Listing de toutes les SPB par affectation avec les surfaces en ares + % SPB / SAU, % SPB / SPB HQE + % SPB HQE / SAU; - Respect 80% des objectifs définis dans le cadre de l'AP; - Synthèse des différentes mesures d'exploitation mises en place (diversité, respect conditions et charges, efficacité, etc ...) - Nombre exploitants inscrits; - Description des activités de conseils et d'information; - Présentation coordination avec d'autres projets éventuels; - Etat quantitatif des espèces cibles et caractéristiques (effectué par la DGAN / nature); - Problèmes relevés avec propositions de solutions et améliorations; - Carte "Etat souhaité" mise à jour avec toutes les SPB en mettant en exergue les SPB faisant partie du RAE; - Si respect exigences quantitatif SPB = ok alors reconduction? Si oui, alors même espèces cibles et caractéristiques? Adaptation nécessaire des différents objectifs? 	DGAN / agriculture

Nomenclature présentée en page 2

AP	31 août (30 septembre pour les projets soumis à validation définitive)	Document d'avant-projet de RAE pour validation par les autorités compétentes	<ul style="list-style-type: none"> - Se référer aux directives en la matière et à tous les documents présentés sur le site internet de l'agriculture; - Les avant-projets pour lesquels il manque des informations importantes transmis après la date du 31 août peuvent ne pas être validés pour l'année suivante. 	DGAN / agriculture
P	30 septembre (en 3 ^{ème} année pour RAE avant 2014 et en 4 ^{ème} année pour RAE dès 2014)	<p>Rapport intermédiaire avec</p> <p>Tableau présentant toutes les SPB dans le RAE concerné (intégrant aussi celles des exploitants ne participant pas au réseau) de manière à pouvoir examiner les exigences demandées par la Confédération en termes quantitatifs.</p> <p>Se référer à la liste de contrôle pour une auto-évaluation.</p>	<p>Pour le rapport intermédiaire, se référer aux exigences demandées en la matière avec:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Listing de toutes les SPB par affectation avec les surfaces en ares + % SPB / SAU, % SPB / SPB HQE + % SPB HQE / SAU; - Niveau de réalisation par rapport au document d'avant-projet; - Nombre exploitants inscrits; - Description des activités de conseil et d'information. <p>= comparatif des données avec les données présentées dans le document d'AP</p>	DGAN / agriculture
P	De préférence au 31 octobre de l'année précédant le versement des contributions*	<p><i>En cas de demande de participation financière pour les plants (arbres et arbustes)</i></p> <p>Listing avec le nombre d'arbres à planter ainsi que le nombre de mètres linéaires d'arbustes prévus pour la période de plantation s'étalant entre novembre et mars de l'année suivante avec plan(s) de situation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des arbres et des plants; - Les coûts effectifs de plantation avec les devis d'entreprises; - Les plans de situation détaillant l'emplacement et les variétés d'arbres plantés; - La largeur et la longueur prévues en cas de plantation d'une haie; - Le pourcentage prévu de financement par des tiers. 	DGAN / nature

*La DGAN / nature se chargera de mettre en place une convention entre les parties détaillant les coûts effectifs pour chaque structure et les responsabilités de chacun à ce sujet.

Légende :

DGAN / agriculture : direction générale de l'agriculture et de la nature / secteur des contributions et structures

DGAN / agriculture : direction générale de l'agriculture et de la nature / secteur des milieux et espèces

SPB : surface de promotion de la biodiversité

SAU : surface agricole utile

SPB HQE : surface de promotion de la biodiversité de haute qualité écologique